

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in two copies at Moscow, this nineteenth day of May, 1976, in the English, French and Russian languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, étant dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Moscou, le dix-neuvième jour de mai 1976, en français, en anglais et en russe, chaque version faisant également foi.

ROMEO LEBLANC

For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

A. A. ISHKOV

For the Government of the Union of Soviet Socialist Republics
Pour le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques